

## **BMO et les droits de la personne : Déclaration concernant l'esclavage moderne et la traite des personnes<sup>1</sup>**

BMO Groupe financier (BMO) s'engage à protéger les droits de la personne et s'oppose à toute forme d'esclavage et de traite des personnes. Nous assumons notre engagement en démontrant le sens des responsabilités, la transparence et la conscience professionnelle dont nous faisons preuve dans toutes nos relations d'affaires.

Le respect des droits de la personne se reflète dans nos valeurs fondamentales. Cela signifie que nous devons favoriser la création d'un milieu de travail diversifié et inclusif et remédier aux incidences négatives de nos activités ou d'activités connexes sur les droits de la personne, ou encore d'y contribuer, dans tous les territoires où nous sommes présents.

La présente déclaration décrit les éléments de notre programme des droits de la personne pour 2018, qui continue d'évoluer et d'intégrer les meilleures pratiques internationales comme celles qui sont énoncées dans les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme

### **Notre structure, nos activités et nos chaînes d'approvisionnement**

Fournisseur de services financiers hautement diversifiés établi au Canada, BMO offre à plus de douze millions de clients une vaste gamme de produits et de services dans les domaines des services bancaires aux particuliers et aux entreprises, de la gestion de patrimoine et des services de banque d'affaires. Nous exerçons nos activités essentiellement au Canada et aux États-Unis, et nous avons également des bureaux en Europe, dans les Caraïbes et en Asie.

BMO Marchés des capitaux offre une gamme complète de produits et de services financiers à des sociétés, à des investisseurs institutionnels et à des administrations publiques. BMO Marchés des capitaux compte quelque 2 400 employés et possède 30 bureaux répartis dans le monde. Ses activités sont réparties entre deux secteurs, Produits de négociation, et Banque d'affaires et services bancaires aux sociétés. BMO Marchés des capitaux exerce ses activités au Royaume-Uni par l'intermédiaire de la succursale londonienne de BMO et de BMO Capital Markets Limited, notre courtier sur ce territoire.

BMO Gestion mondiale d'actifs est une société de placements d'envergure mondiale qui, par l'intermédiaire de 25 bureaux répartis dans 15 pays, offre des services de gestion de placements, de planification de la retraite, de fiducie et de garde de titres aux investisseurs institutionnels, aux particuliers et aux clients à valeur nette élevée du monde entier. En plus de ses principaux centres de placement situés à Londres, Chicago, Toronto et Hong Kong, BMO Gestion mondiale d'actifs compte de nombreuses sociétés de placement spécialisées en Europe et en Amérique du Nord. BMO Global Asset

Management (EMEA), le pendant européen de BMO Gestion mondiale d'actifs, est établie principalement à Londres.

---

<sup>1</sup> La présente déclaration est publiée conformément à l'article 54 de la *Modern Slavery Act 2015 du Royaume-Uni* (la Loi) pour l'exercice financier se terminant au 31 octobre 2018. La présente déclaration est faite au nom de BMO et de ses filiales qui sont assujetties aux exigences d'information prévues par la Loi : BMO Asset Management (Holdings) plc, BMO Asset Management (Services) Limited, BMO Asset Management Limited, BMO Capital Markets Limited, BMO Real Estate Partners LLP et BMO Fund Management Limited.

BMO et ses filiales se procurent des biens et services auprès de divers fournisseurs, y compris ceux avec qui BMO fait affaire dans le cadre d'ententes d'externalisation pour assurer la prestation de ses offres et services aux clients. Parmi ces services, on compte le recrutement de personnel, la publicité et le marketing, la gestion des technologies d'information, les opérations commerciales et les affaires immobilières. Dans une moindre mesure, nous faisons aussi affaire avec des prestataires de services de nettoyage, de restauration, de voyage, d'hébergement et de centres d'appels.

### **Nos normes, politiques et codes de conduite relatifs à l'esclavage et à la traite des personnes**

Le Code de conduite de BMO (le Code) est fondé sur nos valeurs d'intégrité, d'empathie, de diversité et de responsabilité. Il oriente nos décisions et nos actions et nous permet de faire ce qui est bien. Selon ces principes, les employés sont tenus de respecter la lettre et l'esprit de la loi.

Notre Code de conduite à l'intention des fournisseurs énonce des attentes précises en matière d'intégrité, de traitement équitable et de durabilité. Nous nous attendons à ce que nos fournisseurs interdisent l'esclavage, l'asservissement, le travail forcé ou obligatoire, la traite des personnes ou le travail des enfants dans leurs activités ou leur chaîne d'approvisionnement.

BMO a mis sur pied un programme de lutte contre le blanchiment d'argent (LBA) constitué de politiques, de procédures et d'évaluations du risque liées à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes et aux sanctions à des fins de protection contre les crimes financiers.

Notre norme générale Gestion du risque lié à l'externalisation et aux fournisseurs décrit nos pratiques en matière d'approvisionnement, ainsi que les processus, structures, contrôles et systèmes que nous utilisons pour gérer le risque lié à l'externalisation et au recours aux fournisseurs tout au long de notre relation avec eux.

### **Diligence raisonnable et gestion du risque visant à lutter contre l'esclavage et la traite des personnes**

#### ***Employés***

Nous nous engageons à nous conformer à l'ensemble des normes d'emploi et des lois en matière de droits de la personne applicables dans tous les territoires où BMO exerce ses activités. Afin que notre approche soit juste et équitable, nos méthodes de recrutement et d'embauchage sont conçues et appliquées conformément aux lois applicables.

Nous nous engageons à respecter et à promouvoir la diversité, l'égalité et les droits de la personne en milieu de travail. De façon plus particulière, nous reconnaissons l'égalité des sexes comme droit fondamental de la personne, nous défendons la liberté d'association et le droit à la négociation collective (voir la *Déclaration relative à la liberté d'association et au droit de négociation collective de BMO*), nous nous opposons au travail forcé ou obligatoire, y compris le travail des enfants, et nous nous opposons à la discrimination à tous les étapes du cycle d'emploi.

Nous nous engageons à favoriser la diversité et l'inclusion en milieu de travail, ce qui constitue l'une de nos valeurs fondamentales. Nous nous efforçons de créer un milieu de travail au sein duquel tous nos employés peuvent réussir, en répondant à leurs besoins individuels :

- en offrant aux employés handicapés l'aménagement du poste de travail, les appareils ou le soutien additionnel nécessaires pour favoriser leur réussite au travail; et
- en offrant les outils et les ressources qui aideront chaque employé à réaliser son plein potentiel.

Pour assurer notre engagement en matière d'égalité, de diversité et d'inclusion, BMO a établi des méthodes d'exploitation visant à créer un milieu de travail sécuritaire et inclusif pour tous : programmes liés à la santé et à la sécurité, à la lutte contre le harcèlement, à l'intimidation et à la victimisation en milieu de travail, processus de résolution des différends et mécanismes de règlement des griefs, programme Violence au travail, programmes de protection des employés, programme milieu de travail exempt de drogue, lignes directrices en matière d'abus d'alcool et de drogue, et régimes de travail souples.

Nos employés disposent de nombreux moyens pour signaler les infractions aux lois, aux règlements et au Code, dont un service d'alertes éthiques confidentiel et, au besoin, anonyme. Tant les employés que les autres parties prenantes de BMO (par exemple, nos fournisseurs) peuvent y recourir en tout temps et en toute heure.

### ***Fournisseurs***

Le Code de conduite de BMO à l'intention des fournisseurs énonce les normes que nos fournisseurs doivent suivre en matière de respect des droits de la personne, d'éthique commerciale et d'observation de la loi. Nous invitons nos fournisseurs à adopter des politiques et des codes de conduite comparables aux nôtres et à communiquer leurs attentes à leurs propres fournisseurs dans la chaîne d'approvisionnement.

Nous procédons à un contrôle de diligence raisonnable avant de conclure une entente avec tout nouveau fournisseur et appliquons des règles de diligence raisonnable continue pour nous assurer que nos fournisseurs actuels adhèrent aux politiques de BMO. Si l'un de nos fournisseurs reconnaît une quelconque lacune interne qui l'empêcherait de repérer un risque ou de le gérer, nous travaillons avec lui pour trouver une solution. Dans cet esprit de collaboration, nous aidons nos fournisseurs à élaborer leurs propres politiques en ce qui concerne les meilleures pratiques, le leadership, la durabilité et l'innovation.

Notre processus de diligence raisonnable permet de vérifier la capacité d'un fournisseur potentiel de fournir les services une seule fois ou de façon continue, et de déterminer et d'évaluer les risques liés à la prestation de ses produits ou de ses services. Nous avons également intégré des dispositions favorisant la diversité des fournisseurs à nos pratiques en matière d'approvisionnement afin d'accroître les occasions offertes aux fournisseurs issus de la diversité.

Le Cadre de gestion du risque lié à l'externalisation et aux fournisseurs de BMO régit notre processus de diligence raisonnable à l'égard des fournisseurs. Il nous permet de repérer, d'évaluer, de contrôler et d'atténuer de façon proactive les risques liés à nos tiers fournisseurs, notamment le risque que nous ne nous conformions pas aux exigences réglementaires. Toute entente avec un nouveau fournisseur, ainsi

que tout renouvellement ou toute modification importante d'une entente avec un fournisseur actuel doivent se conformer aux exigences du Cadre.

Au cours de l'exercice 2018, nous avons évalué dans quelle mesure notre processus de diligence raisonnable tenait compte du risque d'esclavage et de traite des personnes dans notre chaîne d'approvisionnement, et avons amorcé à cette fin un processus visant à tirer parti des programmes existants de gestion des risques liés aux fournisseurs. Au cours de l'exercice 2019, nous mettrons au point un programme de durabilité plus complet qui traitera de la diligence raisonnable à l'égard des questions relatives aux droits de la personne, et qui abordera aussi d'autres aspects.

### ***Clients***

Puisque nous offrons des services financiers dans de nombreux territoires, nous reconnaissons que nous risquons de faire affaire avec des clients qui font de l'esclavage et de la traite des personnes lors de la prestation de certains services. Pour tenir compte de ce risque, nous avons intégré à notre programme LBA des processus particuliers visant à détecter les risques liés à la traite de personnes ou à l'esclavage moderne.

Voici des exemples d'activités commerciales comportant un risque élevé d'esclavage et de traite des personnes :

1. la mobilisation de capitaux au nom d'un émetteur pour une transaction spécifique;
2. la gestion de portefeuilles de clients dont les activités peuvent servir à faciliter l'esclavage ou la traite des personnes;
3. l'investissement, au nom de clients, dans des titres de sociétés dont les activités peuvent aller à l'encontre des droits de la personne ou dont la chaîne d'approvisionnement peut présenter des problèmes à cet égard, ou la détention de tels titres au nom de clients.

Notre programme LBA vise à identifier les clients et à vérifier leurs coordonnées, à surveiller leurs transactions afin de repérer toute opération inhabituelle et à signaler toute activité suspecte aux autorités compétentes dans le but de détecter les activités criminelles, telle la traite des personnes, qui pourraient être liées au blanchiment d'argent, au financement d'activités terroristes et à des stratagèmes visant à échapper à des sanctions. Nous examinons nos stratégies et nos objectifs en matière de LBA sur une base continue.

### ***Marchés des capitaux***

En tant que signataire des Principes de l'Équateur, BMO s'est engagé à évaluer et à gérer le risque environnemental et social associé à toutes les transactions de crédit visées par ces principes. Conformément à cet engagement, nous étudions toute question relative aux droits de la personne soulevée par de telles transactions concernant, entre autres, la santé et la sécurité des collectivités, les droits des Autochtones, les droits des travailleurs et les relations avec les collectivités. Le nombre de transactions qui ont été examinées en fonction des Principes de l'Équateur pour l'année 2018 est indiqué dans le rapport sur la responsabilité environnementale, sociale et de gouvernance (rapport ESG) de BMO.

## ***Gestion d'actifs***

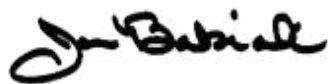
Les droits de la personne sont au centre de l'approche de BMO Gestion mondiale d'actifs en matière d'investissement responsable, de mobilisation des entreprises, d'exercice du droit de vote et de communication de l'information. Dans le cadre de nos activités de gestion d'actifs en Europe, au Moyen-Orient et en Asie, nous avons mis sur pied une équipe spécialisée en investissement responsable axée sur la mobilisation des investisseurs et dont le but est d'encourager la mise en œuvre des meilleures pratiques à l'égard des questions environnementales, sociales et de gouvernance au sein des sociétés dans lesquelles nous investissons. Il s'agit notamment d'initiatives de mobilisation des sociétés qui exercent leurs activités dans des secteurs à haut risque sur des sujets tels que la protection des droits des travailleurs migrants, la négociation collective et les normes de santé et de sécurité. Cette équipe surveille également les sociétés qui auraient enfreint les principes du Pacte mondial des Nations Unies et intervient auprès d'elles en cas de problème soulevant d'importantes préoccupations. De plus, BMO offre un éventail de fonds dont le portefeuille est composé de sociétés émettrices soigneusement sélectionnées en fonction de leurs normes éthiques, sociales et environnementales.

### **Formation et sensibilisation**

Chaque année, BMO offre aux employés concernés de l'organisation une formation obligatoire sur les infractions sous-jacentes au blanchiment d'argent qui comprennent la traite des personnes et sur les signaux avertisseurs. BMO offre également de la formation sur les politiques et les procédures concernant les droits de la personne, et le taux d'achèvement de cette formation, de même que les heures qui y sont consacrées, font l'objet d'un suivi et sont signalés dans le Rapport ESG de BMO(MD).

### **Approbation**

Les conseils d'administration de Banque de Montréal, BMO Asset Management (Holdings) plc, BMO Asset Management (Services) Limited, BMO Asset Management Limited, BMO Capital Markets Limited, BMO Real Estate Partners LLP et BMO Fund Management Limited ont approuvé la présente déclaration.



Jan Babiak  
Administratrice, Banque de Montréal

Date : 3 décembre 2018

**Approval**

The Boards of Directors of Bank of Montreal, BMO Asset Management (Holdings) plc, BMO Asset Management (Services) Limited, BMO Asset Management Limited, BMO Capital Markets Limited, BMO Real Estate Partners LLP and BMO Fund Management Limited approved this statement.



Hugh Moir

Director, BMO Asset Management Limited

Dated: 27/3/2019

## Approval

The Boards of Directors of Bank of Montreal, BMO Asset Management (Holdings) plc, BMO Asset Management (Services) Limited, BMO Asset Management Limited, BMO Capital Markets Limited, BMO Real Estate Partners LLP and BMO Fund Management Limited approved this statement.



NAME: RICHARD C. WILSON

TITLE: Chief Executive - BMO Asset Management (Holdings) plc

Dated: 24<sup>th</sup> March 2019.

**Approval**

The Boards of Directors of Bank of Montreal, BMO Asset Management (Holdings) plc, BMO Asset Management (Services) Limited, BMO Asset Management Limited, BMO Capital Markets Limited, BMO Real Estate Partners LLP and BMO Fund Management Limited approved this statement.



NAME MANDY MANNIX  
TITLE DIRECTOR .

Dated: 19.3.2019



## Approval

The Boards of Directors of Bank of Montreal, BMO Asset Management (Holdings) plc, BMO Asset Management (Services) Limited, BMO Asset Management Limited, BMO Capital Markets Limited, BMO Real Estate Partners LLP and BMO Fund Management Limited approved this statement.

Company: **BMO Capital Markets Limited**

Signed:

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'William Smith', with a stylized flourish at the end.

Director Name:

**William Smith**

Title:

**MD & Head of EMEA**

Board Meeting Approval Date:

**18 January 2019**

**Approval**

The Boards of Directors of Bank of Montreal, BMO Asset Management (Holdings) plc, BMO Asset Management (Services) Limited, BMO Asset Management Limited, BMO Capital Markets Limited, BMO Real Estate Partners LLP and BMO Fund Management Limited approved this statement.



NAME  
TITLE

DAVID SLOPER  
DIRECTOR, CHAIR, OF BMO FUND MANAGEMENT LIMITED

Dated: 26 / 03 / 19

**Approval**

The Boards of Directors of Bank of Montreal, BMO Asset Management (Holdings) plc, BMO Asset Management (Services) Limited, BMO Asset Management Limited, BMO Capital Markets Limited, BMO Real Estate Partners LLP and BMO Fund Management Limited approved this statement.



---

Nick Criticos  
Chief Executive

Dated: 11-03-2019